

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
(IFAW)**

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2016

Le 26 janvier 2017

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (IFAW)

Exercice clos le 30 juin 2016

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres du Conseil d'Administration,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du fonds de dotation, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'Article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

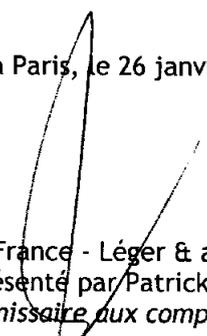
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017



BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2016 12			Exercice N-1 30/06/2015 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total I								
Comptes de liaison								
Total II								
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances (3)								
Créances usagers et comptes rattachés	222 000		222 000	30 000	192 000	640.00		
Autres créances								
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	13 091		13 091	62 994	49 903	79.22		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	235 091		235 091	92 994	142 097	152.80		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecarts de conversion actif (VI)								
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	235 091		235 091	92 994	142 097	152.80		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise	235 891		93 613		142 277	151.98
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau	1 479		1 359		120	8.83
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	181		120		61	50.63
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
Total I	234 231		92 134		142 097	154.23	
	Comptes de liaison						
	Total II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
Total III							
DETTES (I)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						
	Dettes fiscales et sociales						
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	860		860			
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance						
	Total IV	860		860			
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	235 091		92 994		142 097	152.80

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

860 860

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits						
Total I						
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes		181		120	61	50.63
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements						
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association		160 000		260 000	100 000	38.46
Autres charges (2)						
Total II		160 181		260 120	99 939	38.42
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		160 181		260 120	99 939	38.42
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V						
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)						
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)						
	160 181		260 120		99 939	38.42
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	160 000		260 000		100 000	38.46
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	160 000		260 000		100 000	38.46
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	160 000		260 000		100 000	38.46
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	160 000		260 000		100 000	38.46
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	160 181		260 120		99 939	38.42
Solde intermédiaire	181		120		61	50.63
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	181		120		61	50.63

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2016	12	30/06/2015	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat	88 373		55 237		33 136	59.99
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL	88 373		55 237		33 136	59.99
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
Prestations	88 373		55 237		33 136	59.99
TOTAL	88 373		55 237		33 136	59.99

Fonds International pour la Protection des Animaux

*4 RUE EDOUARD MIGNOT
51100 REIMS*

EXERCICE 2015 / 2016

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2016, dont le total est de 235 090,80 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 160 000 €, hors contributions volontaires, et dégageant un déficit de 180,75 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

1. Le fonds de dotation

Le fonds de dotation dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »). IFAW dispose de bureaux dans de nombreux pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW porte secours et protège les animaux dans le monde entier.

Le fonds de dotation est affilié aux associations à but non lucratif suivantes :

- IFAW – France ;
- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-International Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare NPC (Afrique du Sud) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare IFAW en action (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)
- IFAW Commerce Limited (Royaume-Uni) ;

Activités principales

Le fonds de dotation œuvrant dans l'intérêt général, a notamment pour objet :

- de préserver, protéger, améliorer, et encourager la conservation, la préservation, la protection et l'amélioration de l'habitat et de l'environnement naturels de tous les animaux et de leur vie sauvage ;
- de défendre les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- de participer à la communication et l'information concernant les animaux maltraités ou en voie de disparition ;
- d'apporter le soutien financier nécessaire aux actions d'IFAW – France ;

Pour réaliser son objet, le fonds de dotation apporte un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France.

2. Faits caractéristiques de l'exercice et perspectives

Les réalisations et les activités de l'exercice ont été les suivantes :

- Le fonds de dotation a été légataire pour un total de 302 277,41 € ;

L'intégralité des ressources du fonds de dotation constituée de legs reçus et à recevoir à la clôture de l'exercice a été affectée au poste « Dotation en capital » conformément à l'article 7 des statuts du fonds de dotation, étant rappelé que cette dotation a le caractère consommable.

- Le fonds de dotation a apporté un soutien financier aux actions réalisées et / ou soutenues par IFAW – France pour un montant de 160 K€.

Pour traduire le caractère consommable de ces 160 K€ sur l'exercice, il a été comptabilisé un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice en compte de résultat en contrepartie des fonds propres.

Cette quote-part correspond aux décisions arrêtées par le Conseil d'Administration.

L'exercice comptable 2015 / 2016 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par un niveau des ressources (legs) perçues qui s'est élevé à 302 K€ contre 312 K€ au cours de l'exercice précédent de même durée.

Après prise en compte des charges, le déficit global du fonds de dotation est de 180,75 €.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 version consolidée relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général et 2009-01 relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité du fonds de dotation.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2015 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation* ;
- *permanence des méthodes comptables* ;
- *indépendance des exercices*.

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats du fonds de dotation.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Sans objet.

3.10.2. Immobilisations financières

Sans objet.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Néant

3.10.5. Produits à recevoir

Néant

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent :

- des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau » ;
- Des autres ressources constitutives de la dotation en capital diminuées des quotes-parts virées en résultat ;
- Du résultat de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Néant

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Néant

3.12.2. Dons manuels

Néant

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Néant : Cf. point 2 – « Faits caractéristiques de l'exercice » ci-avant et article 7 des statuts du fonds de dotation.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Néant

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Néant

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels ont été estimées à 88 K€ pour l'exercice contre 55 K€ pour l'exercice précédent.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Néant

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Néant

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Néant

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Néant

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	93 613 €	302 277 €	160 000 €	235 891 €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	- 1 359 €	- €	120 €	1 479 €
Déficit N-1	- 120 €	- €	120 €	- €
Déficit N	- €	181 €	- €	181 €
TOTAL	92 134 €	302 097 €	160 000 €	234 231 €

Informations relatives aux dotations : Tableau de suivi des dotations

Détail par type de dotation	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Dotation en capital initiale	- €	- €	- €	- €
Donations composant la dotation en capital	- €	- €	- €	- €
Legs composant la dotation en capital	493 613 €	302 277 €	- €	795 891 €
Autres	- €	- €	- €	- €
Consommations de la dotation en capital	- 400 000 €	- €	160 000 €	560 000 €
TOTAL	93 613 €	302 277 €	160 000 €	235 891 €

4.5. Provisions et fonds dédiés

	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Dimuntions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	- €	- €	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €	- €	- €
TOTAL	- €	- €	- €	- €

4.6. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Autres dettes	860 €	860 €
Charges à payer	- €	- €
TOTAL 1	860 €	860 €
Produits constatés d'avance	- €	- €
TOTAL 2	- €	- €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 860 € de dettes envers IFAW – France est affiliée sans changement par rapport à l'exercice précédent.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits (hors produits financiers)

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés	- €	- €	- €	N/A
Quote-part dotation consommable virée au résultat	160 000 €	260 000 €	- 100 000 €	-38,46%
Dons manuels non affectés	- €	- €	- €	N/A
Dons manuels affectés	- €	- €	- €	N/A
SOUS TOTAL PRODUITS	160 000 €	260 000 €	- 100 000 €	-38,46%
Contributions volontaires	88 373 €	55 237 €	33 136 €	59,99%
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	88 373 €	55 237 €	33 136 €	59,99%
TOTAL (Y compris contributions volontaires)	248 373 €	315 237 €	- 66 864 €	-21,21%

5.2. Détail du résultat financier

Néant

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié du fonds de dotation par catégorie à la clôture

Néant

6.2. Situation fiscale

Le fonds de dotation n'a pas de but lucratif, il n'est pas assujéti aux impôts commerciaux (Impôt sur les Bénéfices, Taxe sur la Valeur Ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

Néant

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

Le fonds de dotation IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets du fonds de dotation IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le montant estimé s'est élevé au cours de l'exercice à environ 88 K€ contre 55 K€ au cours de l'exercice précédent.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	-	-
	-	-

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, le fonds de dotation avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles il est affilié :

	Exercice €	Exercice précédent €
IFAW - France	860	860
	860	860

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2015 / 2016 et 2014 /2015, le fonds de dotation a versé des subventions pour IFAW - France pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées à IFAW - France	160 000	260 000
	160 000	260 000

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés	- €	220 000 €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	220 000 €

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Néant

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après :

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		92 134
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	160 000	160 000	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	302 277	302 277
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	0	0
		0			
		0	- Dons manuels affectés	0	0
		0			
		0	- Legs et autres libéralités non affectés	302 277	302 277
		0			
		0	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
Sous-Total 1	0	0			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	160 000	160 000			
Sous-Total 2	160 000	160 000			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	0	0			
Sous-Total 3	0	0			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	0	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Sous-Total 4	0	0	- Soutien Affiliés IFAW affectés	0	0
			- Autres produits	0	0
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	0	0			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	0	0			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0			
			2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
			4 - AUTRES PRODUITS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	181	181			
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		160 181			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	160 181		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	302 277	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	142 097		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V. TOTAL GENERAL	302 277		VI - TOTAL GENERAL (T2)+(T4)		302 277
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T5) + (T5 bis)		160 181	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		160 181
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		234 231
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	88 373	
Frais de fonctionnement et autres charges	88 373		Dons en nature	0	
Total	88 373		Total	88 373	

8.1. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.1.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du CER

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du CER est réalisé à partir des ressources totales perçues par le fonds de dotation. Le total des ressources incluses au CER diffère des produits présentés dans le compte de résultat compte tenu de leur enregistrement comptable directement en fonds propres et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique des comptes ci-avant:
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources dans la mesure où leur montant apparaît significatif et estimable.
- Les ressources sont essentiellement constituées de legs non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins d'IFAW – France, ses différentes missions sociales.

8.1.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France pour lesquelles le fonds de dotation participe au travers de son soutien financier se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatifs aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

8.1.3. Poste des ressources

Les recettes du fonds de dotation proviennent essentiellement de la générosité du grand public dans le cadre de legs issus de successions d'une manière principale.

Mode de traitement des legs et donations

Les legs et donations encaissés ou dont l'engagement est certains au 30 juin sont comptabilisés en ressources de l'exercice.

Dons

Néant

Subvention d'exploitation

Néant.

Les seuls produits issus de subventions pouvant être reçues proviennent généralement d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir notes 3.12.6 et 6.3.2 ci-avant.

8.2. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les règles d'affectation des ressources sont édictées au point 2 de l'annexe ci-avant.

**FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX
(IFAW)**

4 rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

**RAPPORT SPÉCIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

Exercice clos le 30 juin 2016

Le 26 janvier 2017

FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX (IFAW)

**Conseil d'Administration du fonds de dotation relatif à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 juin 2016**

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Aux membres du Conseil d'Administration,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre fonds de dotation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LES MEMBRES

Conformément aux dispositions statutaires de votre fonds de dotations, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention conclue entre le fonds de dotation IFAW et IFAW France

Le fonds de dotation IFAW et IFAW France ont signé un contrat le 4 octobre 2011 de mise à disposition de moyens et de personnel à titre gratuit pour le compte du fonds de dotation IFAW. Le coût estimé de cette mise à disposition d'un ensemble de moyens à titre gracieux s'est élevé au cours de l'exercice à 88 000 €.

Fait à Paris, le 26 janvier 2017

BDO France - Léger & associés
Représenté par Patrick GIFFAUX
Commissaire aux comptes